



EUROPEAN COMMISSION

PROTECTION DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La présente déclaration de confidentialité fournit des informations sur le traitement et la protection de vos données à caractère personnel.

Opération de traitement: Système de contrôle d'accès physique (PACS) de la Commission

Responsable du traitement des données: DG HR et Sécurité de la Commission européenne/Direction Sécurité/DS.3 Unité Sécurité technique

Référence: DPR-EC-00655

Table des matières

- 1. Introduction**
- 2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données à caractère personnel?**
- 3. Sur quelle base juridique traitons-nous vos données à caractère personnel?**
- 4. Quelles sont les données à caractère personnel que nous recueillons et traitons?**
- 5. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel?**
- 6. Comment protégeons-nous vos données à caractère personnel?**
- 7. Qui a accès à vos données personnelles et à qui sont-elles communiquées?**
- 8. Quels sont vos droits et comment les exercer?**
- 9. Coordonnées**
- 10. Où trouver de plus amples informations?**

1. Introduction

Les informations relatives à l'opération de traitement «Système de contrôle d'accès physique de la Commission (PACS)» menée par la DG RH & Sécurité sont présentées ci-dessous.

La Commission européenne (ci-après la «Commission») s'engage à protéger vos données à caractère personnel et à respecter votre vie privée. Elle recueille et traite des données à caractère personnel conformément au [Règlement \(UE\) 2018/1725](#) du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données [abrogeant le Règlement (CE) No 45/2001].

La présente déclaration de confidentialité explique les raisons du traitement de vos données à caractère personnel, la façon dont toutes les données à caractère personnel fournies sont recueillies, traitées et protégées, l'usage qui en est fait et les droits que vous pouvez exercer les concernant. Elle indique également les coordonnées du responsable du traitement des données à contacter pour exercer vos droits, du Délégué à la protection des données et du Contrôleur européen de la protection des données.

Le contrôle d'accès physique au sein de la Commission est assuré par le système PACS, qui implémente les procédures et les politiques de sécurité et produit des badges d'accès pour les personnes ayant besoin d'accéder aux bâtiments de la Commission européenne en Belgique et au Luxembourg. Ces personnes comprennent principalement le personnel statutaire de la Commission (y compris le personnel permanent, les agents contractuels et temporaires), les experts nationaux détachés, les stagiaires de la Commission, les contractants de la Commission, le personnel des agences de l'UE, les journalistes accrédités et les autres membres de la presse, les membres de la famille du personnel et les visiteurs.

2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données à caractère personnel?

La DG RH et Sécurité collecte et utilise vos données à caractère personnel pour assurer:

1. La sécurité et la protection des personnes présentes dans les locaux de la Commission,
2. Le contrôle de la sécurité de l'accès et la protection des locaux, des informations et des biens de la Commission,
3. Respect des exigences de sécurité — la connaissance du nombre le plus précis de personnes encore présentes dans les locaux est requise pour l'évacuation et les autres situations d'urgence,
4. Le respect des exigences légales — la prévention, la recherche, la détection et la poursuite d'infractions disciplinaires ou administratives ou d'infractions pénales (le traitement est strictement fondé sur la collecte de données et leur transmission ultérieure aux organes compétents de la Commission).

Le système vise à mettre en œuvre des contrôles d'accès physique uniques et cohérents dans l'ensemble de la Commission en exécutant toutes les fonctions de sécurité physique requises. Il s'agit notamment de l'automatisation du contrôle de l'accès physique et de l'application uniforme des procédures et des politiques de sécurité.

Le traitement effectué par le système est effectué par une série de systèmes d'informations et d'applications pour produire des titres d'accès, contrôler l'accès aux bâtiments, surveiller les variations des niveaux de bruit et à des fins de vidéosurveillance à la suite d'alertes de sécurité.

Si la personne concernée a besoin d'accéder à des zones spécifiques protégées par des dispositifs biométriques, les empreintes digitales peuvent être encodées et stockées sur son

titre d'accès personnel, qui reste en sa possession. La personne concernée peut décider si elle souhaite utiliser cette méthode d'accès spécifique ou opter pour une autre méthode dans ces cas particuliers.

3. Quelles sont les bases juridiques du traitement de vos données à caractère personnel?

Les opérations de traitement des données à caractère personnel sont effectuées conformément à l'Article 5.1, du Règlement (UE) 2018/1725, **la licéité du traitement:**

« Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission effectuée dans l'intérêt ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'institution ou l'organe de l'Union. »

La base juridique du traitement visé à l'article 5(1)(a) du Règlement (UE) 2018/1725 a été établie dans

- la Décision (UE, Euratom) 2015/443 de la Commission du 13 mars 2015 relative à la Sécurité au sein de la Commission,
- la Décision (UE, Euratom) 2016/883 de la Commission du 31 mai 2016 sur les modalités d'application des mesures de sécurité standard, des niveaux d'alerte et de la gestion des situations de crise à la Commission conformément à l'article 21 de la Décision (UE, Euratom) 2015/443 relative à la Sécurité au sein de la Commission,
- l'Article 24 du Statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

En ce qui concerne l'utilisation volontaire de données dactyloscopiques stockées sur un badge d'accès, la base juridique du traitement est l'Article 5(1)(d) du Règlement (UE) 2018/1725, c'est-à-dire lorsque la personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques.

Les données collectées peuvent être utilisées dans le cadre d'enquêtes menées par la direction de la sécurité, de sa propre initiative ou à la demande de l'IDOC ou de l'OLAF (voir les notifications «DPR-EC-676» et «DPR-EC-677») après accord du Directeur Général de la DG RH et de la Sécurité.

4. Quelles sont les données à caractère personnel que nous recueillons et traitons?

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées pour toute personne entrant dans les locaux de la Commission. Il peut s'agir notamment:

- Personnel statutaire de la Commission
- Experts nationaux détachés
- Stagiaires de la Commission
- Contractants de la Commission
- Personnel des autres institutions et agences de l'UE
- Membres de la famille du personnel
- Titulaires d'un laissez-passer de la Commission
- Visiteurs

et peut consister en: nom complet, date de naissance, photo, nationalité, genre, lien avec la Commission, statut actuel, lieu de visite, période d'accès, numéro (s) de téléphone, plaque de véhicule, adresse électronique, empreintes digitales (le cas échéant), numéro et dates du document d'identité, droits d'accès, données spécifiques liées aux rôles au sein de la Commission (y compris la presse, la représentation diplomatique), informations relatives aux passages aux points d'accès — numéro de badge, date, heure, direction, alarmes et captures

vidéo, le cas échéant. Toutes les données ne sont pas nécessairement traitées ou conservées pour chaque personne concernée. Les champs traités ou enregistrés sont directement liés au type de lien entre la personne concernée et la Commission ou à la raison de sa présence.

5. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel?

La DG des Ressources humaines et de la Sécurité ne conserve vos données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire à la réalisation de la finalité de leur collecte ou de leur traitement ultérieur, ainsi qu'une période de rétention raisonnable, sauf en cas de litige. Dans ce cas les données seront conservées jusqu'à la fin de toute éventuelle procédure juridique. Ainsi, en principe, les données sont conservées jusqu'à la fin du lien entre la personne concernée et la Commission plus 6 mois (ex : pour les informations relatives au personnel statutaire, les données seront conservées pendant 6 mois après la fin de service ou du contrat ; pour les contractants externes, pendant 6 mois après la fin de prestation de service auprès de la Commission ; pour les visiteurs, pendant 6 mois après la visite correspondante, etc.). Les empreintes digitales, qui ont été volontairement encodées sur un badge, y resteront aussi longtemps que la personne concernée utilise le badge, c'est-à-dire normalement 5 ans.

6. Comment protégeons-nous vos données à caractère personnel?

Afin de protéger vos données personnelles, la Commission a mis en place un certain nombre de mesures techniques et organisationnelles. Les mesures techniques comprennent des actions appropriées visant à assurer la sécurité en ligne et à atténuer les risques de perte ou de modification des données ou d'accès non autorisé, en tenant compte du risque posé par le traitement et la nature des données à caractère personnel traitées. Ils garantissent l'utilisation de canaux de télécommunications fiables — des réseaux internes et externes de la Commission, des lignes dédiées aux équipements de sécurité déployés. Les équipements de sécurité sont installés sur un sous-réseau séparé ou spécifique.

Les mesures organisationnelles comprennent la limitation de l'accès aux données aux personnes autorisées ayant un intérêt légitime aux fins de ce traitement.

Toutes les données à caractère personnel sous forme électronique (courriels, documents, bases de données, lots de données téléchargés, etc.) sont stockées sur les serveurs de la Commission européenne, qui sont situés dans des zones sécurisées. Toutes les opérations de traitement sont conformes à la [Décision \(UE, Euratom\) 2017/46 de la Commission](#) du 10 janvier 2017 sur la sécurité des systèmes d'information et de communication au sein de la Commission européenne.

Les contractants de la Commission sont liés par une clause contractuelle spécifique qui concerne toute opération de traitement de vos données au nom de la Commission, ainsi que par les obligations de confidentialité découlant de la transposition du Règlement général sur la protection des données dans les États membres de l'UE ([Règlement \(UE\) 2016/679](#)).

7. Qui a accès à vos données personnelles et à qui sont-elles communiquées?

Vos données à caractère personnel peuvent être communiquées au personnel de la Commission chargé de produire les titres d'accès de la Commission, au personnel de la Commission et aux sous-traitants au titre de contrats-cadres conclus avec la Commission en charge de la gestion et du suivi de la sécurité, ainsi qu'au personnel de la Commission chargé d'effectuer les enquêtes, comme expliqué dans les notifications «DPR-EC-00676» et «DPR-EC-00677».

Vos données à caractère personnel peuvent être partagées avec d'autres institutions, agences ou organes de l'UE à des fins spécifiques, telles que l'accès au parking, la reconnaissance mutuelle des badges ou pour des raisons d'interdiction.

L'accès interactif aux données traitées par le système est limité en fonction de besoins approuvés, à savoir: équivalent au principe du nécessité de savoir — et limité aux données associées à la population d'utilisateurs sous la responsabilité de l'opérateur ou de l'utilisateur (par exemple: Responsable local de la sécurité (LSO) pour l'accès aux zones sécurisées de sa DG).

8. Quels sont vos droits et comment les exercer?

Vous avez des droits spécifiques en qualité de «personne concernée» au titre du Chapitre III (Articles 14 à 25) du Règlement (UE) 2018/1725, en particulier le droit de consulter, de rectifier ou de supprimer vos données à caractère personnel et le droit de restreindre le traitement de vos données à caractère personnel. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le Délégué à la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également saisir le Contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées figurent au point 9 ci-dessous.

Si vous souhaitez exercer vos droits dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations de traitement spécifiques, veuillez en indiquer la référence (telle que celle mentionnée au point 10 ci-dessous) dans votre demande.

9. Coordonnées

- Le responsable du traitement des données

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du Règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des inquiétudes, ou si vous souhaitez porter plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le responsable du traitement des données: EC-SECURITY-PACS@ec.europa.eu

- Délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez prendre contact avec le Délégué à la protection des données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) au sujet des questions relatives au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du Règlement (UE) 2018/1725.

- Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le Contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) pour déposer une plainte si vous estimez que les droits dont vous jouissez en vertu du Règlement (UE) 2018/1725 ont été enfreints à la suite du traitement de vos données à caractère personnel effectué par le responsable de ce traitement.

10. Où trouver de plus amples informations?

Le Délégué à la protection des données de la Commission publie le registre de toutes les opérations de traitement de données à caractère personnel de la Commission qui sont documentées et lui sont notifiées. Vous pouvez accéder au registre via le lien suivant: <http://ec.europa.eu/dpo-register>.

L'opération de traitement spécifique dont il est question dans la présente déclaration a été enregistrée dans le registre public du DPD sous la référence suivante: DPR-EC-00655.